

Programme de formation

Le contrôle fiscal et les procédures pénales

Objectif de la formation

Comment assister au mieux vos clients dans un contrôle fiscal et résoudre d'éventuelles difficultés rencontrées face à l'Administration fiscale ? De manière pratique, cette formation vous permet d'identifier les procédures de contrôles, de déterminer les prérogatives de l'Administration et les droits de vos clients.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

Programme

- **La recherche de l'information**
Pourquoi l'Administration engage un contrôle et quels outils utilise-t-elle pour cela ?
- **Les procédures de contrôle**
Les contrôles sur pièces
Vérification de comptabilité, examen de comptabilité et nouvelles formes de contrôle sur place
Les contrôles informatiques
L'ESFP
- **Connaître les prescriptions fiscales**
- **Identifier les procédures de redressement**
Procédure de redressement contradictoire
Procédure d'office/procédures spéciales
- **Analyser les sanctions du fiscal au pénal**
Les sanctions strictement fiscales
La mise en œuvre de la procédure pénale : les cas de mises en œuvre de la dénonciation automatique depuis 2018

Intervenante



Lucile DE MELLIS,
Avocate fiscaliste

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.
Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.
Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.
En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

 **Jeudi 14 novembre 2024**
De 9h à 17h30



7 heures



Présentiel à Picpus,
Paris 12^{ème}



18 personnes maximum



**Experts-comptables et
avocats**



Adhérent/Correspondant :
inclus
Autres publics :
400 € HT – 480 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85